

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents : Bruno DUGUEY, Jacques ANDRÉ, Michel DUGARD, Cyrille GALLARD, Didier CHARTIER, Éric HOSTE,  
Etaient absents excusés : Marielle GABON, Dominique BISSON  
Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice: 8  
Nombre de membres présents : 6  
Date de convocation : 15 janvier 2019  
Date d'affichage : 15 janvier 2019

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 10 décembre 2018
- Délibérations :
  - \*Réserve incendie rue de la Source : demande de la DETR 2019
  - \*Mandatement de l'investissement avant le vote du BP 2019
- Devis analyse d'air des salles de classe
- Questions diverses

Le compte rendu du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dans la cadre de l'installation d'une réserve incendie rue de la Source, Monsieur le maire demande à ajouter à l'ordre du jour la demande de l'Aide aux Petites Communes Rurales attribuée par le Conseil départemental et la dotation patrimoine et voirie 2018/2020 attribuée par la Communauté de Communes du Pays de Falaise.  
Le Conseil municipal accepte de délibérer sur ces deux points aujourd'hui.

**1. INSTALLATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE RUE DE LA SOURCE :**

Monsieur le Maire d'EPANEY rappelle que la commune doit se mettre aux normes face à la sécurité extérieure contre l'incendie. C'est pourquoi, le service prévision des risques du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados en partenariat avec la SAUR, a établi un diagnostic relatif à la défense extérieure contre l'incendie. Plusieurs systèmes doivent être mis en place dont une citerne enterrée de 60 m<sup>3</sup> rue de la source.  
Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès d'entreprises. Il apparaît que la dépense globale à prévoir s'élève à 25 565.54 € HT.

**1.1 DEMANDE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : DELIBERATION N° 2019-01**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- **approuve** la nécessité d'installer une citerne enterrée de 60 m<sup>3</sup> rue de la source
- **Sollicite** de l'état, une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant les dits travaux.
- **Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2019)
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération ;

**1.2 DEMANDE DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES (APCR) 2019: DELIBERATION N°2019- 02**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- **approuve** la nécessité d'installer une citerne enterrée de 60 m<sup>3</sup> rue de la source
- **Sollicite** du Conseil Départemental, l'APCR concernant les dits travaux.
- **Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2019)
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération ;

**1.3 DEMANDE DE LA DOTATION PATRIMOINE ET VOIRIE 2018/2020: DELIBERATION N°2019-03**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- **approuve** la nécessité d'installer une citerne souple de 60 m<sup>3</sup> rue de la source
- **Sollicite** de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, la dotation patrimoine et voirie 2018/2020 concernant les dits travaux.
- **Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2019)
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2. AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29,

Vu l'article L.232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

-AUTORISE Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget 2019, dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A savoir :

<b>Crédits ouverts en 2018 hors remboursement de la dette</b>	<b>Montant autorisé avant le vote du BP 2019</b>	<b>Chapitre-Libellé</b>	<b>montant attribué</b>
167 167.89 €	41 791 €	<b>21568-Matériel de défense incendie</b>	<b>20 000 €</b>
		<b>2158-autres installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>5 000 €</b>
		<b>2188-autres immobilisations corporelles</b>	<b>5 000 €</b>

**3. DEVIS D'ANALYSE DE L'AIR INTÉRIEUR DES SALLES DE CLASSE.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les écoles doivent être en conformité avec les nouvelles réglementations relatives aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI). Les décrets 2015-1926 du 30 décembre 2015 et 2015-1000 du 17 août 2015, portant sur des exigences en matière de qualité de l'air intérieur, établissent des valeurs guides et imposent la mise en œuvre d'une démarche de prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP. Un devis a été réalisé par l'entreprise ITGA pour les communes d'Olendon, Epaney, Jort, Perrières et Vendœuvre. Ce groupement d'achat a permis d'avoir un tarif intéressant qui est de 1390 euros H.T pour la commune d'Epaney.

**4. QUESTIONS DIVERSES**

4.1 Le chemin de Caen est détérioré ce qui engendre des problèmes de ruissellement sur la chaussée lors de fortes pluies. La commission travaux va mettre ce problème à l'ordre du jour lors de sa prochaine réunion

4.2 Le GPS n'indique pas toutes les rues d'Epaney. La mairie va essayer de se renseigner afin que les données du GPS soient mises à jour.

4.3 La plaque sous tampon pour le regard des pluviales rue des Carriers doit être recélée.

4.4 Le panneau de la fontaine d'Epaney actuellement situé à l'intersection de la rue de la source et le chemin de Caen sera placé à l'entrée de la rue du stade afin d'être plus visible

4.5 Le chemin le long de la propriété AUBRIS doit être nivellé avec du cailloux plus petit.

4.6 Concernant le terrain de tennis, le grillage et le filet doivent être remis en état.

4.7 La commune en partenariat avec les associations d'Epaney organise la rencontre des associations le mercredi 30 janvier 2019 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes d'Epaney.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 20h15

**SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 24 janvier 2019**

Délibération N°2019-01, N°2019-02, N°2019-03 et N°2019-04

Le Maire: Bruno DUGUEY	
Jacques ANDRÉ	
Cyrille GALLARD	
Dominique BISSON	Absent excusé
Éric HOSTE	
Didier CHARTIER	
Michel DUGARD	
Marielle GABON	Absent excusée